



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 18005

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la possible décision du Gouvernement de faire passer la prise en charge de Synagis de 100 % à 35 %. Synagis est le 1er anticorps monoclonal humanisé issu de la biotechnologie, développé uniquement pour prévenir la bronchiolite liée au virus respiratoire syncytial (le VRS) des prématurés les plus fragiles. En France, environ 60 000 enfants naissent prématurément chaque année. Chaque enfant prématuré présente davantage de risques de faire une bronchiolite sévère, du fait de la fragilité de son arbre respiratoire et de sa plus faible maturation pulmonaire. Les enfants prématurés sont en effet particulièrement exposés au VRS. Ce virus peut entraîner de graves séquelles pulmonaires, ou dans le pire des cas la mort de l'enfant, pour les plus fragiles. Synagis, médicament sans alternative dans sa classe thérapeutique, est administré à environ 6 000 enfants par an en France. Il est aujourd'hui le seul traitement préventif de la bronchiolite pour les grands prématurés. Son coût est d'environ 1 000 euros par injection, en sachant que cinq injections en moyenne sont nécessaires pour protéger l'enfant pendant toute la saison épidémique. La décision éventuelle du Gouvernement de modifier la prise en charge de Synagis, en abrogeant le statut dérogatoire, entraînera une baisse du taux de remboursement de 100 % à 35 %. Cette décision aura des conséquences, puisque certains enfants prématurés ne bénéficieront plus de ce traitement préventif qui peut leur éviter une hospitalisation (diminution de 55 % des hospitalisations) et, à terme, d'éventuelles séquelles pulmonaires graves. En effet, certaines familles risquent de ne pas pouvoir déboursier ou avancer les 65 % restants, soit plus de 3 000 euros pour la durée du traitement, et notamment les familles de condition modeste. Il souhaiterait par conséquent savoir de quelle façon elle entend remédier à ce possible état de fait, et quelles mesures elle compte prendre pour rétablir cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18005

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1762

Question retirée le : 8 avril 2008 (Fin de mandat)